Une image contenant texte, Police, logo, Graphique

Description générée automatiquement

|  |
| --- |
| **Maintenance du système de vidéosurveillance, contrôle d’accès et intrusion pour le compte de la Comédie Française** |

*Marché passé en procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et R.2123-7 du code de la commande publique*

**Type de marché**

Fournitures et services

**Référence du marché**

2024-027-DBE

**Pouvoir adjudicateur**

Comédie-Française

1 Place Colette

75001 Paris

|  |
| --- |
| **REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)** |

**Date et heure limite de remise des offres :**

**14 janvier 2025 à 12h**

SOMMAIRE

[ARTICLE 1 : PRESENTATION DU MARCHE 3](#_Toc178692763)

[1.1. Objet du marché 3](#_Toc178692764)

[1.2. Nomenclature communautaire 3](#_Toc178692765)

[1.3 Forme et type de contrat 3](#_Toc178692766)

[1.4 Durée du marché 3](#_Toc178692767)

[1.4 Décomposition du marché 4](#_Toc178692768)

[ARTICLE 2 : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) 4](#_Toc178692769)

[2.1. Contenu du DCE 4](#_Toc178692770)

[2.2. Obtention du DCE 4](#_Toc178692771)

[ARTICLE 3 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 4](#_Toc178692772)

[3.1. Pièces de la candidature 4](#_Toc178692773)

[3.2. Pièces de l’offre 6](#_Toc178692774)

[ARTICLE 4 : VISITES OBLIGATOIRES 7](#_Toc178692775)

[ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES 7](#_Toc178692776)

[5.1. Ouverture des plis 7](#_Toc178692777)

[5.2. Examen des candidatures 7](#_Toc178692778)

[5.3. Jugement des offres 7](#_Toc178692779)

[5.3.1. Examen des offres 7](#_Toc178692780)

[5.3.2. Critères de sélection des offres 8](#_Toc178692781)

[5.4. Discordance constatée dans l’offre d’un candidat 8](#_Toc178692782)

[5.5 Négociations 8](#_Toc178692783)

[ARTICLE 6 : CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES PLIS 9](#_Toc178692784)

[6.1 Se préparer pour une réponse dématérialisée sur PLACE 9](#_Toc178692785)

[6.2. Répondre électroniquement 9](#_Toc178692786)

[ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 10](#_Toc178692787)

[ARTICLE 8 : ATTRIBUTION 10](#_Toc178692788)

[ARTICLE 9 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS 10](#_Toc178692789)

[ANNEXE : MODALITES DE REPONSE AVEC SIGNATURE ELECTRONIQUE (FACULTATIF) 12](#_Toc178692790)

# ARTICLE 1 : PRESENTATION DU MARCHE

## 1.1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet des prestations de maintenance vidéosurveillance, contrôle d’accès et intrusion pour le compte de la Comédie-Française

Le détail des prestations objet du marché est décrit dans le cahier des clauses particulières (CCP).

## 1.2. Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

|  |
| --- |
| *Classification principale* |
| *50610000 Services de réparation et d'entretien du matériel de sécurité* |

## 1.3 Forme et type de contrat

La présente consultation est une procédure adaptée ouvert passée en application des dispositions des articles R.2123-1 et R. 2123-7 du code de la commande publique.

Le contrat est à prix mixte composé de deux types de prestations :

* Les prestations annoncées dans les décompositions du prix global et forfaitaire, pour lesquelles le marché est un marché ordinaire à prix forfaitaire.
* Les prestations listées aux bordereaux des prix unitaires pour lequel le marché suit les dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique. Ces prestations sont exécutées sur bon de commande. Elles font l'objet d'un montant maximum mais sans montant minimum. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Les prix appliqués aux bons de commande seront ceux du bordereau des prix unitaires.

Il n’est pas prévu de montant minimum.

Le montant maximum des prestations à prix unitaires et sur la durée totale du marché est de : 50 000 euros hors taxes.

## 1.4 Durée du marché

Le marché débutera à compter de la notification jusqu’au 31 décembre 2025. Il est reconductible à compter du 1er janvier 2026 tacitement 3 fois pour une durée d’un an, sans que la durée totale du marché n’excède 4 ans.

L’acheteur prend par écrit la décision de ne pas reconduire éventuellement le marché. Cette décision devra être notifiée au titulaire au moins deux (2) mois avant l’échéance du marché. En cas de non- reconduction par l’acheteur, le titulaire ne pourra prétendre à une quelconque indemnité de ce fait.

## 1.4 Décomposition du marché

Le marché est alloti. Le marché n’est pas décomposé en tranches. Les variantes ne sont pas autorisées.

# ARTICLE 2 : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

## 2.1. Contenu du DCE

Le DCE est composé des documents suivants :

* Le règlement de la consultation (RC) ;
* L’acte d’engagement (AE) ;
* Le cahier des clauses particulières (CCP) ;
* La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;
* Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) ;
* Le détail quantitatif estimatif ;
* Les annexes.

Le soumissionnaire doit présenter un dossier conforme au DCE et dans les conditions fixées dans le CCP. En cas de contradiction entre les différentes pièces du marché, les pièces prévalent dans l’ordre établi à l’article 2 du CCP.

## 2.2. Obtention du DCE

Le dossier sera transmis par voie électronique au moyen d’un dossier contenant deux dossiers distincts : l’un comportant les pièces de candidature et l’autre les pièces de l’offre.

Les informations et documents de la réponse seront en langue française, et déposés sur la plateforme de dématérialisation, dans les conditions précisées à l’article 5 du présent règlement de la consultation.

La signature des documents est possible (voir annexe 1 concernant les offres électroniques) dès le dépôt de la réponse mais n’est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer.

# ARTICLE 3 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées ci-après :

## 3.1. Pièces de la candidature

Les candidats peuvent, à l’appui, de leur candidature, utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement à l’adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Ils peuvent également utiliser le Document Unique de Marché Européen (D.U.M.E) disponible à l’adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/>

Enfin, ils peuvent remettre les renseignements requis dans ces documents sous forme libre.

Le dossier de candidature doit être complet. Il comprendra à minima les pièces suivantes (originales), datées et signées :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR** | **DUME** | **HORS DUME** |
| **CAPACITE JURIDIQUE** | | |
| Document Unique de Marché européen (DUME) à fournir, le cas échéant, par chaque membre du groupement et par chaque sous-traitant | X |  |
| Lettre de candidature et, le cas échéant, habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1 ou DUME) ou forme libre comportant l’ensemble des informations figurant dans le formulaire DC1) |  | X |
| Déclaration du candidat (DC2 ou DUME ou forme libre comportant l’ensemble des informations figurant dans le formulaire DC2) |  | X |
| Déclaration sur l’honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier en application du l’article R. 2143-3 du code de la commande publique (DC1 ou DUME ou forme libre) :   1. N’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5, et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique ; 2. Être en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés. |  | X |
| La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire | X | X |
| Un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d’interdiction de soumissionner mentionné à l’article L.2141-3 du code de la commande publique | X | X |
| L’état annuel des certificats reçus, signé par la direction générale des finances publiques ou la copie des certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant qu’il a effectué les déclarations lui incombant en matière fiscale ou sociale ou qu’il a acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles dont la liste est fixée par voie réglementaire, dans les conditions fixées par l’article L.2141-2 du code de la commande publique. |  | X |
| Le cas échéant, le candidat produit, en outre, les pièces prévues aux articles R.1263-12, D. 8222-5 ou D.8222-7, et D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail, notamment : - La liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l’autorisation de travail prévue à l’article L.5221-2 précisant sa date d’embauche, sa nationalité, le type et le numéro d’ordre du titre valant autorisation de travail), prévue aux articles D.8254-2 et D.8254-5 du code du travail. Pour l’employeur établi hors de France qui emploie des salariés en détachement, les documents requis à l’article R.1263-12 du code du travail. | X | X |
| **CAPACITE FINANCIERE DU CANDIDAT** | | |
| Déclaration concernant le chiffre d’affaires global et le chiffre d’affaires concernant le domaine d’activité objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre). |  | X |
| Une attestation d’assurance responsabilité civile et risques professionnels en cours de validité. | X | X |
| Un relevé d’identité bancaire | X | X |
| **CAPACITES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES** | | |
| Présentation d’une liste pertinente des principaux services fournis au cours des trois dernières années dans des domaines similaires ou analogues à ceux objets du présent marché, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique | X | X |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années | X | X |

En l’absence de référence, le candidat pourra, par tout autre moyen à sa convenance considéré comme approprié par le pouvoir adjudicateur, justifier de ses capacités techniques ou professionnelles pour réaliser les prestations.

Les entreprises nouvellement créées peuvent justifier de leur capacité financière par tout autre moyen, notamment une attestation bancaire ou la preuve d’une assurance contre les risques professionnels.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d’autres opérateurs économiques sur lesquels il s’appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu’il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l’exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l’opérateur économique ou tout autre moyen approprié pour justifier qu’il en disposera pour l’exécution du marché public.

**NOTA** : Avant de procéder à l’examen des candidatures, s’il constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

## 3.2. Pièces de l’offre

* L’acte d’engagement (A.E) propre à chaque lot et ses annexes, incluant les actes spéciaux de sous-traitance : à compléter intégralement
* Le bordereau des prix unitaires (B.P.U) : **à compléter intégralement** au format excel ; *Le fichier EXCEL ne sera pas modifié, l’ajout d’une ligne supplémentaire devra se faire impérativement à la fin du document et PDF ;*
* Le détail quantitatif estimatif (D.Q.E) : **à compléter intégralement** au format excel ; *Le fichier EXCEL ne sera pas modifié, l’ajout d’une ligne supplémentaire devra se faire impérativement à la fin du document et PDF ;*
* La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F) : **à compléter intégralement** au format excel ; *Le fichier EXCEL ne sera pas modifié, l’ajout d’une ligne supplémentaire devra se faire impérativement à la fin du document et PDF ;*

**Les CV des membres de l'équipe dédiée au marché devront être joints à l'offre du candidat**.

* Un **mémoire méthodologique** dans lequel le candidat indiquera les éléments décrits à l’article 5.3.2 (valeur technique)

# Jeudi ARTICLE 4 : VISITES OBLIGATOIRES

**La visite du Théâtre de la Comédie Française est obligatoire pour tous les lots pour les candidats afin d’apprécier la nature, l’étendue et l’état des existants sous peine de rejet de l’offre.**

**Les candidats ayant fait la visite obligatoire lors de la procédure déclarée sans suite n’ont pas à effectuer cette visite.**

Lieu de rdv : entrée de service galerie de Chartres se présenter au PC sécurité.

**Une visite du site aura lieu le mardi 7 janvier à 14h.**

**Les candidats s’inscriront via la plateforme** [**www.marchespublics.gouv.fr**](http://www.marchespublics.gouv.fr)**.**

**La demande sur la plateforme vaudra inscription**

A l’issue de la visite du site principal (Salle Richelieu), les candidats devront obligatoirement faire signer auprès du représentant du pouvoir adjudicateur, l’attestation de visite sera fournie lors de ladite visite. Il est expressément rappelé aux candidats que dans le cadre de la visite, les frais de déplacement sont exclusivement à leur charge.

A l’issue de cette visite, chaque candidat sera réputé parfaitement connaître les contraintes liées aux locaux et la consistance des prestations à effectuer et s’interdit toutes réclamations ultérieures.

# ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

## 5.1. Ouverture des plis

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et dans les conditions prévues aux articles R. 21421 à R. 2152-13 du code de la commande publique.

## 5.2. Examen des candidatures

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont, sans hiérarchie ni pondération :

Capacités techniques

Garanties et capacités financières

Capacités professionnelles

Conformément aux dispositions des articles L. 2142-1 et R. 2144-7 du code la commande publique, tout candidat se trouvant dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne présentant pas des capacités suffisantes pour assurer l’exécution du marché, ou ne pouvant produire dans le délai imparti les documents ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, pourra voir sa candidature déclarée irrecevable et être éliminé.

## 5.3. Jugement des offres

### 5.3.1. Examen des offres

En application des dispositions des articles R.2152-1 et R.2152-2 du code de la commande publique, les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables sont éliminées.

Seules les offres irrégulières peuvent devenir régulières à l’issue de la demande de régularisation que l’acheteur peut mettre en œuvre à condition qu’elles ne soient pas anormalement basses conformément aux articles R.2152-3 à R.2152-5 du code de la commande

publique.

### 5.3.2. Critères de sélection des offres

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères d’analyse** | | **Points** |
| **1-Prix des prestations au regard de la DPGF (20 points) et DQE (20 points)** | | **40 points** |
| **2-Valeur technique** | | **55 points** |
| * Moyens humains et matériels dédiés à la réalisation des prestations:(qualification et nombres des intervenants et matériels mis à disposition pour l’exécution de l’accord-cadre). | | 15 points |
| * Organisation et la prise en charge des interventions (Modalités d’intervention sur la maintenance préventive et curative, organisation des appels, traçabilité, suivi…), | | 30 points |
| * Qualité et complétude des rapports et bilans d’intervention appréciées au regard des exemples de rapports d’intervention et bilans sur des prestations correspondant à l’objet du présent marché. * Performance en matière de mesures environnementales (Mesures mises en place pour réduire l’impact environnemental (émissions de gaz à effet de serre, évacuation des déchets verts et recyclage des déchets, dispositions pour le tri, réemploi, recyclage, la valorisation des produits, équipement et déchets …) | | 10 points  5 points |
|  |

## 5.4. Discordance constatée dans l’offre d’un candidat

En cas de discordance dans une offre sur le plan du prix proposé, les dispositions suivantes sont appliquées :

* Les sommes indiquées en lettres prévalent sur les sommes indiquées en chiffre ;
* Les sommes en hors taxe prévalent sur les sommes indiquées en toutes taxes.

Dans le cas où des erreurs de calcul (multiplication, addition, soustraction, …) ou de report seraient constatées dans l’offre d’un candidat, l’entreprise sera invitée à confirmer l’offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## 5.5 Négociations

Conformément à l’article R.2123-1 al.3° du code de commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit, à l’issue d’une première analyse des offres, d’engager librement et de sa seule initiative des négociations avec les deux candidats les mieux classés en fonction de l’ensemble des critères de sélection figurant dans le règlement de la consultation.

Celles-ci ne constituent en aucun cas un droit pour les candidats, qui demeurent en tout état de cause tenus par leur offre initiale pendant toute la durée de leur validité.

Le pouvoir adjudicateur choisit librement les modalités de déroulement des discussions et d’information des candidats admis à participer aux négociations. A cette fin il peut utiliser tous les moyens habituels de communication, y compris le téléphone, le courriel et tous autres systèmes de communications électroniques. Les négociations peuvent également donner lieu à un ou plusieurs entretiens dans les locaux de la personne publique.

Lorsqu’il estime que les discussions sont parvenues à leur terme le pouvoir adjudicateur adresse aux candidats un courrier par voie postale, électronique ou par télécopie, afin de les inviter à remettre une nouvelle offre. Cette dernière sera remise à une date et une heure identiques pour tous les candidats.

Les offres finales sont intégrées à l’analyse, selon les mêmes critères que ceux définis ci-dessus, pour un classement final.

Le marché est attribué par le pouvoir adjudicateur au candidat dont l’offre est jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection fixés à l’article 4.3 du présent règlement de la consultation (RC).

# ARTICLE 6 : CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES PLIS

Conformément à l’article R.2332-11 du code de la commande publique, le pli doit être remis par transmission électronique dans les conditions énoncées par le présent règlement de la consultation.

## 6.1 Se préparer pour une réponse dématérialisée sur PLACE

* Vérifier les prérequis techniques de la plate-forme, et la configuration du poste ;
* S’inscrire et s’authentifier sur [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) ;
* S’assurer de la mise à jour de son SIRET sur son compte entreprise ;
* « Se préparer à répondre », en testant la fonctionnalité de remise des plis.

Une consultation de test est disponible dans le menu « aide ». Il est conseillé d’effectuer ce test avant d’engager une procédure de remise de plis sur une consultation réelle. Ce test vous permettra de vous familiariser avec la procédure.

Nous vous invitons à effectuer ces tests avant de remettre vos offres par voie électronique notamment s’il s’agit de votre premier envoi électronique.

Dans tous les cas, il est fortement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour déposer vos offres par voie électronique.

Formats de fichiers préconisés : doc / .rtf./ .pdf / .xls ou tableur/ image : PNG/ JPEG.

* Ne pas utiliser certains formats, notamment les “.exe”, les formats vidéo ; -
* Ne pas utiliser certains outils, notamment les “macros” ;
* Faire en sorte que l’offre ne soit pas trop volumineuse (préconisations : < 100 mégas).

L’administration se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d’assurer leur lisibilité. Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l’anti-virus, à charge de l’entreprise candidate.

Accompagnement : le support technique de la plate-forme PLACE est à votre disposition pour vous accompagner.

## 6.2. Répondre électroniquement

Les candidats doivent transmettre leur pli par voie électronique à l’adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) aucun envoi sur support physique électronique ou par courrier électronique n’est autorisé. Les modalités de présentation des plis électroniques sont décrites à l’article 4.2 des présentes.

Chaque transmission fera l’objet d’une date certaine de réception et d’un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d’une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l’identification de la procédure concernée.

Lorsqu'elles sont accompagnées d'une copie de sauvegarde, les offres transmises par voie électronique, dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur, ou pour lesquelles l’offre n’est pas parvenue dans les délais de dépôt des plis, donnent lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais de dépôts des plis.

La trace de la malveillance du programme est conservée par le pouvoir adjudicateur. Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par le pouvoir adjudicateur.

Tout document contenant un virus informatique fera l’objet d’un archivage de sécurité et sera réputé n’avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Une hotline est à votre disposition au numéro suivant : 01 76 64 74 07

Les candidats sont informés que l’attribution du marché donnera lieu à la signature manuscrite de l’Acte d’engagement qui devra donc être rematérialisé sous format papier.

# ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Vous pouvez poser des questions via la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Aucune question ne sera acceptée par courrier électronique.

Les questions doivent être déposées sur la plateforme

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier de consultation et participé à la visite le 8 janvier 2025 à 16h 2024 au plus tard.

De même, la Comédie-Française se réserve le droit d’apporter des modifications de détail au dossier de consultation le 10 janvier 2025 12h 2024 au plus tard.

# ARTICLE 8 : ATTRIBUTION

Le candidat auquel il est envisagé d’attribuer le marché doit remettre à la Comédie-Française, conformément au délai fixé, les documents en cours de validité exigés par la réglementation :

* Certificats délivrés par les administrations et organismes compétents (attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales) ou NOTI2.
* Extrait Kbis ou équivalent, daté de moins de 3 mois.
* Attestation sur l’honneur de la réalisation du travail par des employés régulièrement employés au regard des articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du Code du Travail.

# ARTICLE 9 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Les candidats peuvent obtenir tous renseignements sur les voies et délais de recours auprès du greffe du Tribunal administratif de Paris, aux coordonnées suivantes :

Tribunal Administratif de Paris

7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04

Téléphone : 01 44 59 44 00

Télécopie : 01 44 59 46 46

ANNEXE : MODALITES DE REPONSE AVEC SIGNATURE ELECTRONIQUE (FACULTATIF)

L’offre signée par le candidat auquel il est envisagé d’attribuer le marché sera rematérialisée au moment de l’attribution, la signature de l’acheteur étant manuscrite.

Nature du certificat de signature électronique Si vous souhaitez signer électroniquement le contrat (facultatif), vous devez être titulaire d’un certificat électronique :

* La signature est au format XAdES, CAdES ou PAdES ;
* Sont autorisés tous les certificats RGS\*\* conformes à l’arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, ou garantissant un niveau équivalent de sécurité. Il est donc possible d’utiliser :
  + Les certificats figurant dans la liste des certificats approuvés en France et accessible depuis la plateforme acheteur PLACE : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)
  + Les certificats figurant dans la liste des certificats dressée par la Commission européenne disponible
  + Tout autre certificat non référencé émis par d'autres autorités de certification, françaises ou étrangères, délivrées dans des conditions "équivalentes à celles du Référentiel général de sécurité défini par le décret du 2 février 2010". Dans ce cas, le candidat doit fournir :
    - Les outils techniques de vérification du certificat : chaîne de certification complète jusqu'à l'autorité de certification racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation ;
    - Tout élément d'analyse permettant d'établir que le certificat utilisé est émis "selon des normes équivalentes à celles du Référentiel général de sécurité", avec traduction des documents en langue française

Outil de signature des documents si vous souhaitez signer électroniquement :

Pour signer électroniquement les pièces de la candidature ainsi que les pièces contractuelles de l’offre : le candidat peut utiliser l’outil de signature de la plateforme ou un outil de signature alternatif.

Dans ce cas, le candidat doit fournir le lien sur lequel l'outil de vérification de signature peut être récupéré, avec une notice d'utilisation en langue française, et les prérequis d'installation (type d'exécutable, OS supportés, etc.).

Chaque fichier à signer doit être signé individuellement, de telle sorte que chaque signature puisse être vérifiée indépendamment des autres.